



POUR UN DROIT DES AFFAIRES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE

SÉMINAIRE DE FORMATION SUR LE DROIT PROCESSUEL

LA PROCEDURE DEVANT LES JURIDICTIONS COMMERCIALES IVOIRIENNES  
ET L'ACTUALITE DES VOIES D'EXECUTION

18 au 19 avril 2013 à ABIDJAN

FICHE D'INSCRIPTION<sup>1</sup>

Pour vous inscrire à ce séminaire, merci de compléter intégralement ce formulaire d'inscription.

Mr  Mme  Melle

NOM : ..... PRENOM : .....

FONCTION : ..... ORGANISME : .....

COURRIEL : ..... TEL : .....

**Modalités de validation de votre inscription :**

Complétez et renvoyez ce formulaire d'inscription dûment rempli par e-mail, fax, voie postale ou sur place à :

**Maître Fidèle N'DRAMAN**

Avocat au Barreau de Bouaké

☎ + 225 07 10 02 46

✉ [seminaire@aedj.org](mailto:seminaire@aedj.org)

**M. Pacôme FIENI**

Riviera Bonoumin, rue Bonoumin

25 B.P. 549 Abidjan 25

☎ + 225 67 80 80 94

**FRAIS DE PARTICIPATION<sup>2</sup> :**

Tarif individuel : 220 000 FCFA

Tarif groupe – entreprise (6 personnes) : 200 000 FCFA

**REGLEMENT<sup>3</sup> :**

- En espèces contre reçu :

Abidjan : M. Pacôme FIENI (☎ + 225 67 80 80 94)

M. Olivier LOBE (☎ +225 07 58 02 08)

Bouaké : M. Fidèle N'DRAMAN (☎ +225 07 10 02 46)

- Virements internationaux sur le compte de l'AEDJ domicilié à Paris en France (frais de banque à la charge du payeur) :

BANQUE BNP Paribas, Agence Paris Porte d'Orléans

RIB 30004-02109-00010057045-77

IBAN FR76 3000 4 021 09 00 0100 5704 5 77

Code B.I.C. BNPAFRPPGB

**Merci d'indiquer le nom du participant et la mention « Séminaire ABJ avril 2013 »**

- Virements nationaux sur le compte de l'AEDJ domicilié à Abidjan en Côte d'Ivoire (frais de banque à la charge du payeur) :

BANQUE BICICI Agence : Siège

RIB CI006 01746 0059856 00041 14

**Merci d'indiquer le nom du participant et la mention « Séminaire ABJ avril 2013 »**

*N.B : Les factures vous seront remises au début du séminaire ou préalablement, sur demande.*

*Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à l'AEDJ et lui parvenir au moins cinq (05) jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de cinq (05) jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du participant, l'AEDJ facturera au participant inscrit 100% du prix de la formation. Les remplacements de participants sont admis. Les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmées par écrit à l'AEDJ.*

*L'AEDJ se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.*

**IMPORTANT :**

- Afin d'organiser l'accueil dans les meilleures conditions, nous vous demandons de bien vouloir **vous présenter ½ heure avant le début de la manifestation**
- **Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription dûment rempli avant le 15 avril 2013 inclus, date limite d'inscription**

<sup>1</sup> **À NOTER :** Vous pouvez trouver, sur le site de l'AEDJ : [www.aedj.org](http://www.aedj.org), les comptes rendus des rencontres et études qui ont eu lieu depuis le mois de septembre 2011, ainsi que les newsletters diffusées sur [www.ohada.com](http://www.ohada.com).

<sup>2</sup> Le tarif comprend l'accès au séminaire et aux pause-café exclusivement. Les communications vous seront adressées par messagerie électronique.

<sup>3</sup> A réception du bulletin d'inscription et du règlement, une lettre ou courriel de confirmation sera adressé au participant. De même à l'issue de la formation, une attestation de présence sera adressée au participant.